

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF : LE 20 MARS 2009

Le conseil municipal de la commune de CHICHE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand CHATAIGNER, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

A la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 mars 2009

PRESENTS : Bertrand CHATAIGNER - François MARY - Thérèse-Marie MERCERON - Gilles RENAUDET - Dominique BERTIN - Jean-Marie GROLLEAU - Emmanuel RAMBAULT - Marie-Christine AUBINEAU - Sébastien GOYEAU - François CHOLOUX - Isabelle PICHERIT - Fanny MOREAU - Jean BOULY - Serge MERCERON - Alexandre FAURET - Dominique BOUSSARD

ABSENTS EXCUSES : Mmes COUDREAU et TURPEAU et Mr BOCHE

POUVOIRS : Patricia TURPEAU à Bertrand CHATAIGNER - Michel BOCHE à François MARY et Véronique COUDREAU à Marie-Christine AUBINEAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L 121-14 du Code des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Thérèse-Marie MERCERON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2009**

### **1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2008 du budget de la commune. Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 275.101 € et un excédent en section d'investissement de 93.719 €, soit au total 368.820 €.

Ces soldes créditeurs seront reportés sur le budget 2009 en totalité pour financer des dépenses d'investissement.

### **2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

- a) La section de fonctionnement s'équilibre à 1.065.245 € dont 184.775 € pour le financement d'une partie des investissements prévus pour l'année.
- b) La section d'investissement du budget général s'équilibre à 737.395 € dont 368.820 € d'autofinancement et 107.800 € de remboursement de la TVA.

Différents programmes ont été prévus, dont :

- voirie pour 95.805 €
- Bâtiments : 80.000 €
- Acquisition de matériel divers : 19.000 € -
- Effacement des réseaux rue du stade : 85.000 € -
- aménagement de la mairie (études) 10.000 €.
- Aménagement du bourg (études) : 10.000 €
- Voirie du lotissement du Pinier – 2<sup>ème</sup> phase : 189.000 €
- Agrandissement du centre de loisirs – garderie périscolaire : 80.000 €
- Programme de numérotation des maisons dans les villages : 2.500 €
- Achat de terres pour réserve foncières : 41.000 €

L'ensemble de ces investissements sera réalisé sans recourir à l'emprunt.

La somme à prévoir pour le remboursement du capital des emprunts est de 93.700 €.

- c) Pour le budget lotissement

La section de fonctionnement s'équilibre à 304.178 € essentiellement consacré aux travaux du lotissement du Pinier II. La section d'investissement s'élève à 244.913 €.

- d) Pour le budget du CCAS

la section d'investissement s'élève à 3.366 € et la section de fonctionnement à 12.031 € dont 4.000 € pour l'organisation du repas des aînés et 6.900 € de taxes foncières pour les bâtiments de la maison de retraite. La commune verse une subvention de 8.000 € sur le budget CCAS.

Le budget primitif 2009 a été voté à l'unanimité.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du conseil municipal étant épuisées, le procès-verbal a été clos et signé par les membres présents.

A l'exception de :

qui a (ont) déclaré :

LE MAIRE

LES ADJOINTS

LES CONSEILLERS